

Séance du : 10 mars 2010

Nombre de Membres		
Au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	11

L'an deux mil dix et le dix mars, vingt et une heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ALEGRET Christian, 1^{er} adjoint au maire.

Date de Convocation

4.03.2010

Présents : Mrs ALEGRET Christian, LEGRAND Clément, LAPORTE Christophe, PAILHAS Michel, FERRER Alain, DUCASSE Christophe.

Mmes CARRERE Annie, LOISELLE Elodie, GESTAIN Josiane, BERTHIER Aline.

Date d'affichage

4.03.2010

Absents excusés : Mrs DEBAT Serge IRIGOYEN Bruno DHUGUES Jean -Louis.

Secrétaire : URRICARIET Cécile.

Objet de La Délibération : Choix du prestataire informatique pour le projet d'école numérique.

La candidature de l'école de Pouyastruc ayant été retenue pour le projet d'école numérique, plusieurs devis avaient été réalisés. Le choix du directeur de l'école portait sur le devis proposé par la CAMIF. Cependant, suite aux récentes difficultés vécues avec la CAMIF, lors de la dernière commande, un devis supplémentaire a été demandé à la société MD Service, basée à Pau. Ce devis s'élève à 14 938,04 € et est donc supérieur de 1000€ au budget initialement prévu.

Il comprend :

- Une classe mobile
- 8 ordinateurs (PC) sur chariot
- 1 tableau blanc interactif
- 1 vidéoprojecteur
- 1 ordinateur supplémentaire dédié au tableau interactif.

Ce devis est jugé intéressant de par la meilleure qualité du tableau blanc interactif et de l'ordinateur supplémentaire dédié.

Ce prestataire ayant été recommandé par l'inspection d'académie et ayant équipé 90% des écoles retenues dans le département, la commission porte son choix en faveur de la société MD Service.

Pour ce projet, la subvention attribuée est de 9000 €.

Le conseil vote à l'unanimité en faveur de cette proposition.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le :
Et publication ou notification
Du :

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois, et an ci-dessus.
Certifié conforme, au registre des délibérations signé par les membres présents
Le Maire,